Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-273-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE TOURISME

Fixation des tarifs des nouveaux produits de la boutique de l'Office de tourisme communautaire et extension du dispositif de dépôt-vente

Rapporteur : Pierre SANIER
N°CC2025-273

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	66
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	73
Secrétaire de séance : Pierre LEPORTIER	

L'an 2025, le 15 décembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni à VERNOUILLET, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-273-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publié le : 30/12/2025

M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ;Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE (VERT EN DROUAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-273-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Il a été exposé,

L'Office de Tourisme communautaire, géré en régie dotée de la seule autonomie financière, commercialise depuis plusieurs années des produits à caractère touristique conformément à ses statuts. Cette activité s'inscrit dans la mission globale de promotion de la destination assurée par l'Agglomération du Pays de Dreux.

Depuis 2010, la boutique de l'Office propose une offre constituée à la fois de souvenirs classiques (cartes postales, magnets, mugs...) aux articles issus du savoir-faire des socio-professionnels du territoire : créations artisanales ou objets de décoration locale. Cette sélection valorise les talents du Pays de Dreux tout en permettant aux visiteurs de repartir avec un souvenir authentique de leur séjour.

Au-delà de la simple vente, la boutique constitue une véritable vitrine du territoire. Elle contribue à mettre en avant ses richesses touristiques, culturelles et patrimoniales, et incarne l'esprit du Pays de Dreux. En privilégiant les circuits courts et la production artisanale, l'Office de Tourisme s'inscrit dans une démarche responsable et durable, en adéquation avec les attentes des visiteurs actuels.

Depuis quelques années, l'Office a donné un nouvel élan à cette activité en diversifiant et modernisant son offre. Une attention particulière est portée au choix des produits, sélectionnés pour leur esthétique, leur originalité et leur capacité à refléter l'identité locale. Cette offre renouvelée s'inscrit dans la signature touristique « Nature Royale », qui met en valeur la dualité du territoire entre patrimoine historique et espaces naturels préservés. Ces objets soigneusement choisis enrichissent l'expérience des visiteurs et contribuent à renforcer l'attractivité globale de la destination.

Dans cette dynamique, certains produits « Nature Royale » sont déjà distribués en dépôt-vente au Centre d'Interprétation de la Renaissance à Anet. Jusqu'ici, une sélection limitée avait été autorisée. L'Office souhaite désormais étendre cette modalité à l'ensemble de sa gamme (annexe), afin d'améliorer la visibilité de ses produits et de répondre à la demande croissante des visiteurs dans les sites touristiques et culturels.

L'Office de Tourisme envisage également de développer la présence de ses produits dans d'autres structures de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, accueillant du public, telles que par exemple : la base nautique de Mézières-Écluzelles, l'Atelier à spectacle... Cette stratégie vise à renforcer la cohérence de la promotion territoriale à travers les points d'accueil et de fréquentation.

Par ailleurs, la réalisation d'un livret *Cartoville* dédié à la destination, en partenariat avec les Éditions Gallimard, contribuera à valoriser l'identité du territoire. Sa mise en vente au sein de la boutique s'inscrit dans la continuité de l'offre existante.

Afin de tenir compte de ces évolutions, il est proposé d'ajouter les nouveaux produits suivants à la liste des articles commercialisés :

PRODUITS	PRIX DE VENTE
- Poster illustration Pays de Dreux A4	5,00 €
- Poster illustration Pays de Dreux « Anet » A4	5,00 €
Carto ville en Pays de Dreux (Edition Galimard)	9,99 €

***VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1, L. 5211-10,*
***VU** le code du tourisme notamment son article L. 133-3,*
***VU** le avis favorable du Conseil d'exploitation n°18 du 2 décembre 2025.*
***VU** la liste des produits boutique Office de Tourisme.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-273-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'élargissement de la gamme de produits proposés par la boutique de l'Office de Tourisme ;
ARTICLE 2 : FIXE les tarifs des nouveaux produits tels que figurant en annexe ;
ARTICLE 3 : APPROUVE l'extension de leur diffusion en dépôt-vente, notamment au Centre d'Interprétation de la Renaissance à Anet et dans tout équipement communautaire accueillant du public ;
ARTICLE 4 : AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de dépôt-vente nécessaires ainsi que tout document d'exécution.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 30 DEC. 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 DEC. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre LEPORTIER** **Secrétaire de séance**